

## Vie scientifique

### « Risque environnemental et action collective »

#### Compte rendu de journée d'étude (Lille, 11 octobre 2007)

Iratxe Calvo-Mendieta

Économiste, Institut des mers du Nord (EA 4348), Université du Littoral Côte d'Opale, 59383 Dunkerque cedex, France

Cette journée d'étude a été organisée par les membres d'une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de chercheurs en géographie, économie, gestion et sociologie, issus, pour l'essentiel, des universités du Nord-Pas-de-Calais et réunis dans le cadre du réseau Développement durable et territoires fragiles de l'IFRESI<sup>1</sup> de Lille.

L'objectif de la journée, qui a réuni une soixantaine de participants, était double : d'une part, il s'agissait de restituer les travaux entrepris dans le cadre du projet REACTION, qui s'est déroulé entre novembre 2005 et octobre 2007<sup>2</sup> ; d'autre part, cette journée devait offrir l'opportunité d'élargir le débat et d'alimenter la discussion, grâce aux contributions de chercheurs non impliqués dans le projet, travaillant sur des thématiques proches.

La matinée a été consacrée à la restitution des travaux du projet REACTION. Le groupe de recherche a travaillé sur les rapports qui s'établissent entre les risques environnementaux, leur perception par les acteurs et les mesures qui sont effectivement prises. Le risque environnemental a ainsi été étudié sous le double angle de sa

mesure et de sa perception, et les modalités de réponses engagées par les acteurs ont été envisagées sous le prisme des théories et des pratiques de l'action collective.

Le projet a été construit sur la base de deux axes de travail : un axe théorique et un axe appliqué. Le premier avait comme objectif de lever le voile sur la variété d'interprétations de la notion d'action collective et d'opérer une clarification du concept et de ses multiples acceptions. L'objectif de l'axe empirique consistait à appréhender l'inscription du risque dans les territoires, notamment dans deux territoires du Nord-Pas-de-Calais caractérisés par une forte vulnérabilité : le bassin minier et le littoral de la Côte d'Opale.

Après l'ouverture de la journée par les organisateurs, la contribution de Valérie Morel (géographe à l'Université d'Artois) a restitué les travaux du groupe sur les risques environnementaux. Les réflexions partent de trois constats : la forte diffusion de la notion de risque ; l'appréhension de l'environnement à la fois en termes d'aléas naturels et d'enjeux environnementaux ; l'émergence consécutive de la notion de « risque environnemental », notion qui demeure néanmoins floue. La démarche a consisté, tout d'abord, à identifier les conditions d'une culture commune (ou tout au moins de passerelles) entre disciplines. Pour ce faire, les notions de risque et d'environnement ont été présentées à travers le regard de trois disciplines (sociologie, géographie et économie), ce qui a permis de mettre en évidence des différences d'appréhension, mais aussi deux tendances : une vision plutôt naturaliste du risque et de l'environnement et une vision davantage transversale, croisant la nature et la société. Dans un deuxième temps, il s'est agi d'examiner la notion de « risque environnemental », dont la définition demeure en construction, chaque discipline apportant des éléments de réponse, mais selon des approches théoriques et méthodologiques différentes.

Auteur correspondant : i.calvo@univ-littoral.fr

<sup>1</sup> Institut fédératif de recherches sur les économies et les sociétés industrielles, structure qui n'existe plus aujourd'hui. La fusion de l'IFRESI et de la MSH Nord-Pas-de-Calais a donné naissance, en janvier 2008, à la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société.

<sup>2</sup> Le projet de recherche interdisciplinaire Risque environnemental et action collective (REACTION), piloté par Olivier Petit (Études et recherches économiques interdisciplinaires de l'Artois [EREIA], Université d'Artois) et Vincent Herbert (Institut des mers du Nord [IMN], Université du Littoral Côte d'Opale), a rassemblé 22 chercheurs en économie, géographie, science politique et sociologie, majoritairement issus des universités de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce projet a été présenté au titre du contrat de plan État-Région 2005-2006 et dans le cadre du projet scientifique 2006-2009 de l'IFRESI.

Deux manières de définir le risque environnemental ont néanmoins été dégagées : une position anthropocentrée (lorsque les enjeux humains sont au centre des préoccupations) et une position écocentrée (lorsque l'on s'intéresse aux enjeux environnementaux).

Les échanges avec la salle ont permis de soulever des questions comme, par exemple, la difficulté du dialogue entre disciplines. Elles gardent, en effet, un vocabulaire propre, ce qui fait que le même mot n'a pas le même sens pour un sociologue, un économiste ou un géographe. Les ambitions d'interdisciplinarité s'en trouvent affaiblies et, selon V. Morel, les chercheurs ayant travaillé sur la notion de risque environnemental dans le cadre du projet REACTION ont éprouvé des difficultés à construire une interdisciplinarité et proposent plutôt une approche pluridisciplinaire. Cela impose l'exercice ardu de synthétiser la diversité de points de vue présents au sein de chacune des disciplines étudiées, afin de ne pas laisser de côté des approches moins connues mais pouvant contribuer à une vision partagée du risque environnemental.

Muriel Maillefert (économiste à l'Université Lille 3) et Olivier Petit (économiste à l'Université d'Artois) ont présenté la synthèse des travaux sur l'action collective, reposant sur des séances de séminaire qui se sont déroulées entre mars et septembre 2007. L'action collective est abordée sous plusieurs angles, notamment : 1) l'articulation des actions individuelles autour d'un objectif commun ; 2) la définition des actions à partir de la notion d'intérêt commun. Les travaux analysés illustrent le clivage théorique habituel entre l'individualisme méthodologique et le holisme. Ce clivage concerne plusieurs dimensions de l'action collective : le statut du cadre de l'action collective, ses objectifs, ses moyens, les formes de coordination (lien entre l'individu et le collectif), le positionnement dans le temps et dans l'espace. Les contributions laissent apparaître trois types de résultats : des résultats sur lesquels il y a consensus (ex. : lien entre individus, action collective et institutions dans la création des règles), d'autres sur lesquels il n'y a pas consensus (ex. : motivation de l'engagement de l'individu dans l'action collective) et enfin des questions à approfondir (ex. : l'action collective est-elle équivalente à l'action publique ? Quel rôle pour les institutions ? Le concept d'intérêt général a-t-il une forme unique ?). La discussion avec la salle a porté essentiellement sur ces questions et sur celle, générale, qu'elles posent, de l'homogénéité à trouver entre les approches disciplinaires pour y répondre.

Catherine Meur-Férec (géographe à l'Université de Bretagne occidentale) et M. Maillefert ont pris l'exemple du risque d'érosion côtière pour étudier ensuite les modalités d'action collective. Elles proposent une grille de lecture des politiques publiques dans lesquelles se matérialisent les interactions entre les différents acteurs concernés par ce risque. Les auteurs soulignent que le risque côtier résulte de facteurs naturels (recul du trait de côte) et anthropiques

(progression des installations humaines vers la mer). Ce risque a pris corps au fur et à mesure de l'aménagement du littoral, amorcé dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réactions face aux risques dépendent étroitement de la perception de ces derniers (vulnérabilité, aléas, enjeux...) et les formes de l'action collective sont multiples. La grille de lecture propose, pour chacun des acteurs concernés, les enjeux considérés ainsi que les objectifs de l'action qui en découlent, objectifs qui vont à leur tour contribuer à la caractérisation des politiques publiques. Les différents paramètres de l'action collective (objectifs généraux, motivations, hiérarchisation des objectifs, horizon spatio-temporel de la décision, leviers utilisés...) définissent des configurations propres à chaque acteur, qui vont ensuite permettre de comprendre les trois options possibles de l'action publique (protéger, prévenir ou reculer). Dans les faits, les auteurs constatent la difficulté de dégager une notion d'« intérêt général à long terme » lors de la mise en place des politiques publiques de gestion du risque d'érosion côtière.

La dernière communication de la matinée a été présentée par Vincent Herbert (géographe à l'Université du Littoral Côte d'Opale), Gwénaél Letombe (économiste à l'Université d'Artois), Éric Masson (géographe à l'Université Lille 1) et Bertrand Zuindeau (économiste à l'Université Lille 1). Deux territoires aux dynamiques très particulières et aux enjeux forts ont été étudiés sous le prisme de la perception des risques : le site de l'usine Métaleurop (créée en 1894), dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, source d'une forte pollution, et cinq communes du littoral de la Côte d'Opale, interface entre contraintes naturelles et enjeux économiques. Sur le site de Métaleurop, un projet d'intérêt général a été mis en place en 1999, puis l'usine a fermé en 2003 pour des raisons financières. Une étude économétrique mobilisant la méthode des prix hédoniques a mesuré l'impact de la proximité de l'usine sur les prix de vente des habitations. Elle montre que l'effet dépréciatif lié à cette proximité tend à se résorber du fait de la mise en œuvre d'une action de requalification environnementale et d'anticipation, par les agents, de l'accueil de nouvelles activités économiques. Quant à la perception du risque sur le littoral, elle a été étudiée à partir d'une enquête auprès de la population, réalisée à la suite de l'effondrement de la digue de Wissant (Pas-de-Calais). Cette enquête montre tout d'abord que, comme la pollution sur le site de Métaleurop, l'érosion est bien identifiée comme un risque environnemental. Cependant, ce risque n'a pas d'impact significatif sur les décisions d'achat immobilier. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion du trait de côte, la diversité des outils de gestion et la dispersion des responsabilités sont évoquées comme des facteurs pénalisant une bonne gestion des risques.

La session de l'après-midi était organisée autour de l'intervention de trois chercheurs – le premier en économie,

le deuxième en sociologie et le troisième en géographie – qui travaillent tous les trois sur des thèmes proches de ceux abordés durant la matinée. Martine Antona (économiste au Cirad) a étudié les liens entre politiques publiques et action collective dans un contexte de politiques de développement décentralisées et négociées, en illustrant ses propos avec deux cas de gestion des ressources naturelles renouvelables : Madagascar et le Niger. Le cas de Madagascar illustre une action collective locale cantonnée dans le rôle de simple « relais » de la politique publique nationale, avec des « communautés locales de base » (acteurs locaux désignés) qui ne sont pas toujours légitimes. L'auteur qualifie d'« orientée sociale » cette approche, dans laquelle l'action collective conditionne l'action publique (elle assure les coûts de surveillance et de contrôle, etc.), mais elle s'interroge sur l'acceptabilité sociale et le bien-fondé d'une telle démarche, d'autant plus que son bilan sur l'environnement est limité. Au Niger, selon une approche « orientée marché », l'action collective repose sur un groupe plus large, déjà constitué, mais ayant a priori moins d'autonomie dans la définition des règles de gestion, ce qui pose la question de l'efficacité de la démarche. Dans les deux cas, la solution proposée par l'auteur consiste à mettre informations et connaissances à disposition des groupes locaux, via des jeux de rôle et de simulation, avec l'objectif de laisser les choix stratégiques aux mains des populations locales, qui décideront, à leur rythme, de leurs propres règles d'usage. Des questions persistent néanmoins sur les modalités de construction et de fonctionnement des groupes.

Le deuxième chercheur, Marc Mormont (sociologue à l'Université de Liège), a exprimé, quant à lui, ses inquiétudes sur la manière dont les sociétés industrielles contemporaines interprètent le risque. Paradoxalement, ce sont les sciences et les techniques, qui ont grandement contribué à l'émergence de nouveaux risques, qui sont utilisées pour les mettre en évidence. Placée au centre des politiques publiques, la catégorie de risque peut devenir un instrument de légitimation du monde technique et de destruction du collectif. Car, le risque étant, selon l'auteur, une « représentation construite de ce qui peut arriver », sa gestion implique une négociation entre des collectifs qui le prennent en charge. À travers une expérience d'intervention dans un processus de négociation autour d'un dépôt de déchets nucléaires, M. Mormont montre l'importance du mécanisme de construction d'une connaissance commune sur le risque, relevant non seulement des modèles techniques mais aussi des connaissances locales.

Pour la dernière intervention du séminaire, Valérie November (géographe à l'École polytechnique fédérale de Lausanne) a présenté une recherche collective menée à Madagascar sur les enjeux de circulation et de diffusion de l'information en situation de crise. Elle a identifié plusieurs profils de circulation de l'information, qui s'organisent selon un mode plus ou moins vertical (circulation

en cascade, en ascenseur, en escalier) ou horizontal (circulation en satellites, médiatisée). De la même manière, les acteurs sont regroupés en cinq profils : coordinateur, producteur, émetteur, médiateur et opérateur de l'information. La recherche montre que la gestion actuelle du risque repose essentiellement sur le principe de contiguïté (le danger augmente avec la proximité du risque), alors que les situations de connexité sont souvent négligées (l'existence de relations multiples qui relient des points de réseaux de personnes entre eux, par exemple la radio). Plusieurs propositions se dégagent de cette recherche : la prise en compte de la pluralité des acteurs (et donc de leurs comportements) et l'utilisation plus généralisée d'outils de connexité.

Les débats avec la salle ont fait ressortir les contraintes et les limites du travail interdisciplinaire. Elles sont essentiellement de deux sortes : les questions de vocabulaire et les compatibilités des corpus théoriques. En effet, tout au long de la journée, ont été soulevées des divergences de points de vue de chercheurs de disciplines différentes sur les concepts traités : le risque, l'environnement, l'action collective. Dans ces conditions, il apparaît que l'objet de recherche « risques environnementaux » nécessite encore la fabrication de savoirs disciplinaires avant d'autoriser une démarche interdisciplinaire qui implique l'abandon du cocon rassurant de sa propre discipline. Il est certain que la recherche de « passerelles » entre disciplines oblige à mener un cheminement scientifique qui demande souvent plus de temps. Cependant, l'objectif d'interdisciplinarité permet également des analyses plus nuancées, plus riches et plus pertinentes dans leur approche de la réalité. Pour aborder des problématiques complexes et comportant un degré très fort d'incertitude, comme celles liées à l'environnement, l'effort interdisciplinaire s'avère indispensable.

Les contributions de la journée ont également invité à s'interroger sur les processus et les dynamiques, notamment concernant l'action collective. Au-delà de la caractérisation de l'action collective, comment se construit-elle ? Quelles sont les conditions d'émergence de l'action en situation de risque environnemental ? Par ailleurs, quelle devrait être la posture du chercheur dans la conduite de l'action collective ? Doit-il être « tiers médiateur », arbitre, observateur, organisateur ? Avec quelle légitimité ? Autant de questions qui garantissent un horizon fructueux pour la recherche interdisciplinaire croisant risque environnemental et action collective.

Cette journée d'étude a été filmée et peut être retrouvée intégralement en vidéo sur la Web TV de l'Université d'Artois (rubrique « Campus Recherche ») à l'adresse suivante : [http://webtv.univ-artois.fr/t\\_blank](http://webtv.univ-artois.fr/t_blank). Par ailleurs, un ouvrage collectif qui s'intitulera *Risque environnemental et action collective*, coordonné par O. Petit et V. Herbert, paraîtra courant 2009 dans la collection « Sciences du risque et du danger » aux éditions Tec & Doc – Lavoisier.